Accusé de réception en préfecture
047-214700320-20211207-202175-DE
Date de télétransmission : 14/12/2021
Date de réception préfecture : 14/12/2021

COMMUNE DE BON-ENCONTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du MARDI 7 DECEMBRE 2021 à 18 h
(Extrait du Registre)

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 7 DECEMBRE à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCONTRE légalement convoqué le 26 novembre 2021, s'est réuni en séance ordinaire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Etaient présents : Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, Mme CHATOT Magali, M. MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, M. BIELLE-BIARREY Laurent, M. ROULET Pascal, Mme VILLA Pierrette, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. COUDERC Patrick, Mme FERRAND Isabelle, M. GALABERT Vivian, M. VALERO Jean-Michel, Mme TABANON Chantal, M. JEANNE Vincent, Mme LAFFAGE Stéphanie, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme BARRAULT Simone, M. VIDAL Jean-Christophe, M. BRUGIDOU David, M. SCHEIFF Yanik.

Étaient représentés :
Mme PAILHORIES Anne pouvoir à Jacqueline ANNETTE-OGIER.
M. DEGUIN Gérard pouvoir à M. RAYSSAC Pascal.
M. GABEN Stéphane pouvoir à M. AMELING Christian.
M. BRUNOT Philippe pouvoir à M. RAYSSAC Pascal.
Mme DERHOURHI Martine pouvoir à Mme DERRAMOND Laurence.

Absente :
Mme ESPINASSE France.

Madame Stéphanie LAFFAGE a été désignée secrétaire de séance.

2021.75 - OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.
VOTE : Pour : 28

Mes Chers Collègues,

I Considérants et références juridiques :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

CREATION D'EMPLOI

- ***Pôle Vie de la Cité – Service Finances & Direction Générale des Services***

Accusé de réception en préfecture
047-214700320-20211207-202175-DE
Date de télétransmission : 14/12/2021
Date de réception préfecture : 14/12/2021

Madame Christelle TINGAUD occupe les fonctions de Responsable du Service Finances et assure également les fonctions de Directrice Générale Adjointe des Services.

Madame TINGAUD a émis le souhait d'une mobilité externe qui pourrait prendre effet courant du 1er trimestre 2022.

Compte tenu de la spécificité du poste à pourvoir, et des compétences requises, il est primordial d'anticiper le recrutement afférent, c'est pourquoi je vous propose de créer :

- 1 emploi de Responsable du Service Finances et Directeur(trice) Général(e) Adjoint(e) des Services, à temps complet au grade de :
  - Attaché territorial
  - Attaché principal territorial

Le tableau des effectifs sera mis à jour et présenter pour validation lors du 1er conseil municipal de l'année 2022.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Madame le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
A l'unanimité

DECIDE de créer :

- 1 emploi de Responsable du Service Finances et Directeur(trice) Général(e) Adjoint(e) des Services, à temps complet au grade de :
  - Attaché territorial
  - Attaché principal territorial

DIT QUE le tableau des effectifs sera mis à jour et présenter pour validation lors du 1er conseil municipal de l'année 2022.

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.
Affichage le 13 décembre 2021

Pour copie conforme,
Madame Le Maire,
Laurence LAMY